

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Avenant à la convention d'accueil des collégiens et commensaux du collège l'Estaque
à la demi-pension du lycée professionnel l'Estaque.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le collège l'Estaque à Marseille ne disposant pas des installations nécessaires à la préparation des repas sur place et à l'hébergement le temps du repas de midi, les élèves demi-pensionnaires et les commensaux de l'établissement sont accueillis par le lycée professionnel l'Estaque au regard d'une convention signée entre les deux établissements et les deux collectivités de rattachement, Département et Région.

Cette convention, dans son article 3, détaille les moyens en personnel, mis à disposition par le collège afin de participer au fonctionnement du service de restauration du lycée professionnel.

L'augmentation de l'effectif des demi-pensionnaires du collège (+ 16 % depuis la signature de la convention en 2016) doit être prise en compte à la demande de la Région, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des demi-pensionnaires, donner lieu au financement par le Département du coût d'un poste de second de cuisine titulaire, sur la base du coût annuel d'un agent régional des lycées, en remplacement de l'adjoint technique jusqu'alors mis à disposition pour aider le chef de cuisine.

Le Département versera sa participation financière à la Région à réception d'un titre de recette.

En conséquence, cette convention nécessite d'intégrer ces éléments dans un avenant, que vous trouverez joint en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

